



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 14 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le le treize février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Etaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, GABRIEL Fabienne, BADMINGTON Stéphane, BLONDEL Sylvie et COLOMBEL Gaëtan, formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Absents excusés : DOULEN Aurélien, HUBERSON Marie-Pierre, BOUVIER Isabelle, et TREHET Laurent

Monsieur Aurélien DOURLIN a donné pouvoir à Monsieur Hubert LECARPENTIER.

Monsieur JEANNE Laurent a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L 2121-15 du CGCT).

2026 – 1.3 - 05 – CAUX SEINE AGGLO - CONVENTION DE DON DE MATERIEL INFORMATIQUE ET ELECTRONIQUE – CLIPS RESSOURCERIE

Vu la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (loi REEN) en France

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que Caux Seine Agglo réforme tous les ans une partie de son parc informatique. Le matériel est donné par l'Agglo et éventuellement les communes au CLIPS Ressourcerie qui le reconditionne ou le recycle dans une logique de réemploi solidaire.

Il est donc proposé à la commune de Saint Eustache la forêt d'adhérer à cette démarche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte cette démarche

Mairie de
SAINT EUSTACHE LA FORET

DELIBERATION N° 2026 – 1.3-05

- Autorise le maire à signer la convention correspondante entre l'association CLIPS RESSOURCERIE, CAUX SEINE AGGLO et les communes adhérentes du service commun informatique de Caux Seine AGGLO

Voté à l'unanimité.

Le Maire
H. LECARPENTIER

En mairie, le 19 février 2026
Le Secrétaire de séance,
Laurent JEANNE